

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 07.02.2011

Révision: 07.02.2011

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
 - **Nom du produit:** **TURKOISE**
 - **Code du produit:** 0185TURK000
 - **Emploi de la substance / de la préparation:** Acaricide
 - **Composition:** Fénazaquin 100 g/l
 - **Producteur/fournisseur/distributeur:**
PHYTEUROP
53, rue RASPAIL
92594 LEVALLOIS-PERRET Cedex
Tél : 01 47 59 77 00
Fax : 01 47 37 54 52
 - **Service chargé des renseignements:**
+33 (0)2 41 83 42 42 (24H/24H)
e-mail : fds@phyteurop.fr
 - **Renseignements en cas d'urgence:**
Numéro ORFILA : 01 45 42 59 59
- CENTRE ANTI-POISONS :
- PARIS Tel : +33 (0)1 40 05 48 48
 - LYON Tel : +33 (0)4 72 11 69 11
 - MARSEILLE Tel : +33 (0)4 91 75 25 25

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
 - **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**
 -  **Xn; Nocif**
 R20/22-65: Nocif par inhalation et par ingestion. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
 -  **N; Dangereux pour l'environnement**
 R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 - R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 - **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.
 - **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
-
- **Éléments d'étiquetage**
 - **Marquage selon les directives CEE:**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/les lois respectives nationales.
 - **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**



Xn Nocif
N Dangereux pour l'environnement

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.02.2011

Révision: 07.02.2011

Nom du produit: TURKOISE

(suite de la page 1)

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Solvant aromatique lourd ND

Fenazaquin

· Phrases R:

20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· Phrases S:

23 Ne pas respirer l'aérosol.

36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

· Identification particulière de certaines préparations:






Pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement, le mode d'emploi est à observer.

3 Composition/informations sur les composants

· Caractérisation chimique
· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Formulation : Concentré émulsionnable (EC)

· Composants dangereux:

CAS: 120928-09-8	Fenazaquin	10,21%
ELINCS: 410-580-0	 T R25;  Xn R20;  N R50/53	
	Solvant aromatique lourd ND	>50 %
	 Xn R65;  N R51/53 R66	

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

· Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

· Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxyde d'azote (NOx)

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.02.2011

Révision: 07.02.2011

Nom du produit: TURKOISE

(suite de la page 2)

Monoxyde de carbone (CO)

- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications** Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Les précautions individuelles:** Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.
- **Mesures pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes de nettoyage/récupération:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

* 7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas explosif.
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
- **Température maximale de stockage:** 40 °C
- **Température minimale de stockage:** -5 °C

* 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
- **Protection respiratoire:**
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.02.2011

Révision: 07.02.2011

Nom du produit: TURKOISE

(suite de la page 3)

· **Protection des mains:**



Gants en néoprène

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

· **Protection du corps:** Utiliser une tenue de protection.

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Indications générales**

· **Aspect:**

Forme: Liquide

Couleur: Orange

· **Odeur:** Caractéristique

· **Changement d'état**

Point de fusion: Non déterminé.

Point d'ébullition: < 292°C

· **Point d'éclair:** 111°C

· **Température d'inflammation:** 450°C

· **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

· **Limites d'explosion:**

Inférieure: 0,8 Vol %

Supérieure: 8,0 Vol %

· **Pression de vapeur:** Non déterminée

· **Densité à 20°C:** 1,004 g/cm³

· **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau: Emulsionnable

· **valeur du pH (10 g/l) à 20°C:** 6,0-8,0

10 Stabilité et réactivité

· **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.02.2011

Révision: 07.02.2011

Nom du produit: TURKOISE

(suite de la page 4)

11 Informations toxicologiques

· **Toxicité aiguë:**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Oral	LD50	511 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	2,7 mg/l (rat)

Solvant aromatique lourd ND

Oral	LD50	>7000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3160 mg/kg (rat)

120928-09-8 Fenazaquin

Oral	LD50	138 mg/kg (rat femelle) Pesticide Manual 134 mg/kg (rat mâle) Pesticide Manual
Inhalatoire	LC50/4 h	1,9 mg/l (rat) Pesticide Manual

· **Effet primaire d'irritation:**

· **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.

· **des yeux:** Pas d'effet d'irritation.

· **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

· **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Nocif

12 Informations écologiques

· **Effets écotoxiques:**

· **Toxicité aquatique:**

120928-09-8 Fenazaquin

Oral	EC50/48h	0,0041 mg/l (daphnia magna) Pesticide Manual
	LC50/96h	0,0038 mg/l (truite arc-en-ciel) Pesticide Manual

· **Remarque:** Très toxique chez les poissons.

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

13 Considérations relatives à l'élimination

· **Produit:**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.02.2011

Révision: 07.02.2011

Nom du produit: TURKOISE

(suite de la page 5)

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

* 14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**



- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** 6.1 Matières toxiques.
- **Indice Kemler:** 60
- **No ONU:** 2902
- **Groupe d'emballage:** III
- **Etiquette de danger:** 6.1
- **Marquage spécial:** Signe conventionnel (poisson et arbre)
- **Désignation du produit:** 2902 PESTICIDE LIQUIDE, TOXIQUE, N.S.A. (Fenazaquin)
- **Code de restriction en tunnels** E

- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**



- **Classe IMDG:** 6.1
- **No ONU:** 2902
- **Label** 6.1
- **Groupe d'emballage:** III
- **No EMS:** F-A,S-A
- **Marine Pollutant:** Oui
- **Désignation technique exacte:** Signe conventionnel (poisson et arbre)
PESTICIDE, LIQUID, TOXIC, N.O.S. (Fenazaquin, Solvant aromatique lourd ND)

- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**



- **Classe ICAO/IATA:** 6.1
- **No ID ONU:** 2902
- **Label** 6.1
- **Groupe d'emballage:** III
- **Désignation technique exacte:** PESTICIDE, LIQUID, TOXIC, N.O.S. (Fenazaquin)

- **Dangers pour l'environnement:**
Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Fenazaquin, Solvant aromatique lourd ND

* 15 Informations réglementaires

- **Évaluation de la sécurité chimique** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.02.2011

Révision: 07.02.2011

Nom du produit: TURKOISE

(suite de la page 6)

- **Prescriptions nationales:**
- **Rubrique ICPE n° 1172 : Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement**

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

R20 Nocif par inhalation.

R25 Toxique en cas d'ingestion.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- **Contact:** e-mail : fds@phyteurop.fr

- **Information**

Selon avis de la Commission d'étude de la toxicité en date du 17 décembre 2003, en matière de protection des travailleurs, les délais de ré-entrée suivants sur les parcelles traitées sont recommandés :

Produits classés	déla <i> </i> i de ré-entrée
Cultures à l'extérieur de locaux	Min. 6h
Cultures à l'intérieur de locaux après ventilation des locaux	Min. 8h
Produits classés R36, R41, R38, R34, R35	Min. 24h
Produits classés R42, R43	Min. 48h

- **Stabilité :**

La durée de conservation du produit est de 3 ans minimum dans son emballage d'origine, en respectant les températures mini et maxi de stockage (confère article 10-2-6 du Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides).

- **Validité :**

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que pour ceux pour lesquels il est conçu. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR